NATIONS UNIES

E

Conseil économique et social

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.4/Sub.2/AC.4/2004/7/Corr.1
21 juin 2004

FRANÇAIS
Original: ESPAGNOL

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Sous-Commission de la promotion et de
la protection des droits de l'homme
Groupe de travail sur les populations autochtones
Vingt-deuxième session,
19-23 juillet 2004
Point 6 c) de l'ordre du jour provisoire

QUESTIONS DIVERSES

EXAMEN DES ACTIVITÉS ENTREPRISES AU TITRE DE LA DÉCENNIE INTERNATIONALE DES POPULATIONS AUTOCHTONES

Rapport du séminaire sur les traités, accords et autres arrangements constructifs entre les États et les peuples autochtones

(Genève, 15-17 décembre 2003)

Président-Rapporteur: M. Wilton LITTLECHILD (C. P. A.)

Rectificatif

Paragraphe 18

Le paragraphe 18 doit se lire comme suit:

18. En réponse à une question précise, le représentant du Gouvernement chilien a précisé que des consultations sur le statut administratif de Rapa Nui étaient en cours et qu'une commission composée, notamment, de représentants du Conseil des Anciens de Rapa Nui et de hauts fonctionnaires du Gouvernement avait été créée à cet effet.

GE.04-15464 (F) 220704 220704